

Convention de prestations Raiffeisen e-banking

Banque Raiffeisen

Client, personne physique

Numéro de client: _____

Formule d'appel: _____

Prénom / Nom: _____

e-Mail: _____

Adresse de domicile: _____

Formule d'appel*: _____

Adresse d'expédition*: _____

*valable seulement pour Raiffeisen e-banking

Numéro de contrat: _____

Désignation du contrat: _____

Date de naissance: _____

Numéro de mobile: _____

Nationalité: _____

Case postale: _____

Prénom / Nom*: _____

Case postale*: _____

Concernant les produits figurant ci-après, le client a recours aux prestations e-banking Raiffeisen. La légitimation ne se fait pas au moyen du contrôle des signatures par la Banque, mais à l'aide de l'autolégitimation par le client conformément au chiffre 3 des conditions e-banking Raiffeisen. Le client doit accepter ces conditions une fois à la première utilisation de cette prestation.

Type d'autorisation pour la signature du contrat:

SMS
 PhotoTAN

PhotoTAN et SMS

Autorisation de compte

Tous les comptes existants et futurs sont automatiquement activés dans l'e-banking. Les comptes avec autorisation de trafic des paiements sont activés avec le droit de saisie «individuel».

Autorisation de dépôt

Les dépôts existants et futurs sont automatiquement activés sans autorisation de bourse.

Le formulaire «Procuration pour prestations de service e-banking Raiffeisen» doit être rempli pour les produits qui ne sont pas libellés au nom du client.

Ordres permanents/données QR/codages des relevés

- Grâce à l'e-banking Raiffeisen, les ordres permanents actuels sont gérés par le client dans la mesure où il existe une autorisation adéquate pour le trafic des paiements.
- Toutes les données actuelles et futures concernant les inscriptions au crédit au moyen d'une facturation structurée (QR-facture et LSV) sont fournies via l'e-banking Raiffeisen et l'accès aux données est réservé au client.
- Le client reçoit les documents et justificatifs pour les produits définis dans ce contrat par voie électronique.

Le client prend connaissance du fait qu'en cas de non-exécution d'un ordre délivré via l'e-banking Raiffeisen, il en sera de nouveau informé via l'e-banking Raiffeisen dans un délai raisonnable.

Le client prend acte du fait qu'il accepte les conditions de Raiffeisen e-banking au plus tard lorsqu'il utilise cette prestation pour la première fois.

Lieu, date

Signature du client

Les termes utilisés pour désigner des personnes se rapportent à tous les genres et s'appliquent en l'occurrence aussi à une pluralité de personnes.